

# Conférences pastorales et des présidences: direction commune de la paroisse

 Kurt Hofer et Matthias Zeindler

Selon la conception réformée, une paroisse n'est pas dirigée du haut vers le bas par son conseil comme une entreprise, mais pas non plus simplement par le ministère pastoral. Au contraire, le conseil de paroisse et le ministère pastoral se partagent la responsabilité dirigeante avec chacun ses compétences spécifiques. Des échos parvenus de paroisses, de l'Association des paroisses et de la Société pastorale indiquent que cette culture de direction n'est pas pratiquée partout. Le Conseil synodal a donc décidé d'organiser durant l'année sous revue des conférences conjointes consacrées à la thématique de la direction commune et destinées aux membres des conseils de paroisse et du corps pastoral.

Le but de ces conférences, qui se sont tenues entre août et novembre, devait être prioritairement de permettre à des

membres de conseils et du corps pastoral de dialoguer hors du train-train quotidien afin de se familiariser avec le point de vue de chacun sur la direction de la paroisse en vue d'améliorer la collaboration. Les conférences avaient cependant également une dimension formatrice: par un dialogue pimenté d'humour, les responsables des secteurs Paroisses et formation et Théologie ont exposé la teneur du modèle de direction voulu par le Règlement ecclésiastique. Ils ont expliqué que la compétence décisionnelle incombe au conseil de paroisse, mais que ce dernier consulte le point de vue théologique du ministère pastoral avant toute décision. Cette manière de procéder garantit que l'action de la paroisse respecte la mission de l'Eglise.

Après cette introduction, l'assistance s'est répartie en groupes pour discuter

d'expériences pratiques et des clés du succès d'une direction de la paroisse placée sous le signe de la coopération entre son conseil et son ministère pastoral. Certaines difficultés, mais surtout de très nombreuses expériences encourageantes ont été évoquées au sein des groupes. Il est clairement ressorti de toutes les conférences que le modèle d'une direction commune de la paroisse est convaincant, mais qu'il doit être porté par une attitude empreinte de confiance réciproque. Ce n'est qu'en pratiquant l'écoute mutuelle et en étant persuadé de la bonne volonté de l'autre que le modèle peut réussir. Aucune réglementation juridique ne peut pallier le manque de confiance. ■



Une des conférences pastorales et des présidences s'est déroulée à la «Heitere Fahne» à Wabern devant une assistance nombreuse.

